



INSTITUT CROIX-DES-VENTS SAINT-JOSEPH

MATERIEL A PREVOIR POUR LA RENTREE INTERNAT

- draps, couverture ou couette, oreiller et taie d'oreiller, protège-matelas imperméable **plastifié**
- pyjama **obligatoire** (y compris pour les lycéens)
- chaussons « silencieux » (obligatoires)
- « tenue école » pour les collégiens comme les lycéens les jours où elle est obligatoire : veste bleu marine avec l'écusson brodé, pantalon bleu marine, chemise blanche (en prévoir plusieurs !), cravate de l'école, chaussures de ville (noires si possible) (**il ne sera plus fait de dérogation pour les couleurs**)
- habituellement tenue normale « classique » avec chaussures de ville. Sont interdits : jean, t-shirt, effets militaires, short et pantalon court (sauf pour les 6^e-5^e), chaussures de tennis, basket ou assimilées, y compris les chaussures de toile et « converse » (pas même en cuir). Les élèves auront toujours des chaussettes aux pieds
- tenue de sport (dans un sac fermé et marqué au nom de l'élève)
- trousse de toilette et peignoir de bain
- une éponge et un produit de nettoyage (pour le lavabo des chambres)
- cintres, lampe de chevet, porte-serviette de toilette
- serviette de table
- Missel romain complet traditionnel (antérieur à 1962 et si possible postérieur à 1945) et chapelet
- instrument de musique personnel (éventuellement)

Précisions importantes :

- **les barres de tractions sont interdites pour limiter les risques d'accidents**
- **le gel pour cheveux est interdit**
- **les téléphones portables sont interdits dans l'enceinte de l'établissement : ils doivent être déclarés par les parents avant la rentrée, et déposés systématiquement au secrétariat**
- **les autres appareils électroniques sont rigoureusement interdits dans l'enceinte de l'établissement et seront confisqués : ils ne pourront pas être déposés au secrétariat**
- **les vêtements à capuche, les vêtements de couleurs intempêtes ou présentant des slogans, marques publicitaires ou dessins déplacés sont interdits**
- **toutes les affaires personnelles doivent être marquées au nom de l'élève**